

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2007  
Publication : 30/11/2007



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 6°/127-07  
Séance du 23 NOV. 2007

### **SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS LUTTANT CONTRE L'EROSION DANS LE CADRE DU PLAN VEGETAL POUR L'ENVIRONNEMENT (PVE) (C044 - DEVELOPPEMENT RURAL)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport au budget primitif 2007 n° 2007/1-6°/07 du 14 décembre 2006 relatif à l'agriculture,
- VU le rapport n°6<sup>ème</sup>/45-07 du 11 mai 2007 relatif aux modalités d'intervention du Département dans le cadre du PVE,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I - 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder un total de subvention de 14.184 € pour les investissements relatifs à la lutte contre l'érosion dans le cadre du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE), aux exploitants ci-dessous :

- SCEA STOESSEL à BERNWILLER	5.000,00 €
- EARL GINGLINGER à EGUISHEIM	600,00 €
- EARL STAUB à PFAFFENHEIM	600,00 €
- EARL MISSLIN à BLOTZHEIM	3.168,00 €
- EARL La Petite Fleur à STETTEN	3.216,00 €

- M. René JAEGY à FELDBACH

1.600,00 €

Ces subventions sont versées au CNASEA du chapitre 204/20418F74, conformément à la convention en paiement associé du PVE.

LE PRÉSIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

.....voix contre

.....abstentions